

DIRECTION GÉNÉRALE DES MOYENS DE PAIEMENT
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

DATE DE PUBLICATION : 26 SEPTEMBRE 2023

Délégation de signature
donnée par le directeur général des moyens de paiement (DGMP)
au directeur des études et de la surveillance des paiements (DESP)

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des moyens de paiement le 26 septembre 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Erick LACOURRÈGE le 3 avril 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Alexandre STERVINO, directeur des études et de la surveillance des paiements (DESP) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Julien LASALLE, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction des études et de la surveillance des paiements, à l'exception de la nomination des chefs de service.

En cas d'absence, M. Alexandre STERVINO et M. Julien LASALLE, peuvent subdéléguer leur signature aux chefs de service de la direction des études et de la surveillance des paiements ou, en cas d'empêchement, à leurs adjoints à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leur service respectif.

Fait à Paris, le 26 septembre 2023

Erick LACOURRÈGE